

louise keable

11 juin 2024

Mon commentaire trouve sa source dans l'impact lumineux du parc éolien de la Seigneurie Nicolas Rioux. Les gens qui habitent, même à plusieurs kilomètres (Jusqu'à 15 voir 20 kilomètres, alors que l'on disait qu'ils ne verraient rien car on n'a pas tenu compte du relief du paysage) ,verront jusqu'à la fin de leurs jours, clignoter la forêt toutes les nuits à moins que promoteur finisse, comme il l'avait promis, par mettre en place des mesures d'atténuation, essentiellement des capteurs de vol afin que les deux lumières sur chaque éolienne n'allument qu'à ce moment . De tel projets devraient être obligé de tenir compte des gens qui habitent autour, de leur qualité de vie. Il n'est pas besoin de saccager le territoire et les raisons qui font que les gens y habitent pour faire du développement . (même problème: serres industrielles et leur pollution lumineuse , musique tous les soirs d'été pour les gens vivants autour autour du massif de Charlevoix..) merci d'en tenir compte.

Karine Jean pour CARREFOUR D'INITIATIVES POPULAIRES DE RDL

3 juillet 2024

Le Carrefour d'Initiatives Populaires de Rivière-du-Loup souhaite remercier le Fonds Éolien Viger Denonville pour l'aide financière exceptionnelle et la confiance accordées au fil des 10 dernières années. C'est au total 127 500\$ qui ont servi à l'achat de denrées et d'équipements et à rémunérer certains employés en prestation de services directs à la clientèle. La croissance des besoins et la déserte sur le territoire ont pu être possibles grâce à cette aide inestimable. Merci de nourrir l'espoir collectivement.

Martine Lemieux pour CHAMBRE DE COMMERCE DU TÉMISCOUATA

15 juillet 2024

Voici les commentaires sur les projets éoliens au Témiscouata par la CHAMBRE DE COMMERCE DU TÉMISCOUATA. Un choix de société chez-nous au Témiscouata. L'utilisation des ressources naturelles et les choix énergétiques représentent des enjeux majeurs chez-nous au Témiscouata. En effet, il importe pour notre MRC de faire des choix judicieux en la matière afin d'assurer son indépendance énergétique et la sécurité de son approvisionnement en électricité tout en respectant les principes de base du développement durable. Nos citoyens se sont exprimés sur les différentes options énergétiques qui s'offraient à eux et ont clairement fait le choix des énergies vertes. Et le gouvernement du Québec a choisi de privilégier le développement de l'énergie éolienne et des ressources hydrauliques afin d'assurer notre approvisionnement énergétique. Pour notre part, il ne fait donc aucun doute que le développement de l'énergie éolienne est en complémentarité avec l'hydroélectricité.

Mathieu Perchat

17 juillet 2024

Bien que l'énergie éolienne soit qualifiée d'énergie verte, elle n'est pas sans incidence sur l'environnement et s'ajoute à la liste des perturbations anthropiques des milieux naturels. Cette forme de développement peut être à l'origine de la mortalité d'individus de différentes espèces fauniques, principalement des oiseaux et des chauves-souris. En conséquence, les éoliennes ne sont pas sans conséquence pour les écosystèmes. De plus, la production massive d'énergie renouvelable contribue à maintenir la croissance continue. Une transition écologique ne passe pas vers une augmentation de la production d'électricité pour remplacer les énergies fossiles, mais par une diminution de la demande en énergie. Sans oublier que la construction de parcs éoliens dépend en effet de matières premières dont l'extraction demeure polluante et énergivore. Le déploiement massif de parcs éoliens accentue une dépendance envers l'industrie la plus polluante. Donc non au parc éolien.